

De : DJEPVA.DIR <DJEPVA.DIR@jeunesse-sports.gouv.fr>

Envoyé : vendredi 13 mars 2020 14:55

Objet : COVID-19

Mesdames, Messieurs,

Le Président de la République a annoncé la fermeture des crèches, écoles, collèges, lycées et universités à compter du lundi 16 mars 2020.

Les accueils collectifs de mineurs sont également concernés par ces mesures de prévention renforcées.

Dans ce contexte, aucun accueil collectif de mineurs recevant plus de 10 mineurs ne pourra se tenir à compter du 16 mars 2020 et ce jusqu'à nouvel ordre. Cette mesure concerne tous les accueils (avec hébergement, sans hébergement et accueils de scoutisme) et l'ensemble des activités organisées dans le cadre de ces structures.

Les accueils qui ne respecteraient pas cette consigne seront interdits ou interrompus par arrêté préfectoral.

Tous les accueils avec hébergement prévus durant les vacances de printemps, quel que soit le nombre de mineurs accueillis, sur le territoire national et à l'étranger, devront être annulés ou reportés.

Je souhaite appeler votre attention sur l'importance de ces mesures dans le cadre de la mobilisation pour lutter contre la propagation du virus.

Je vous rappelle que les informations et mesures à prendre concernant ce virus sont en ligne sur le site du Gouvernement (<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>).



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la Jeunesse,
de l'Éducation populaire
et de la Vie associative

JEAN-BENOIT DUJOL

Délégué interministériel à la jeunesse,

Directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

95, avenue de France, 75650 PARIS Cedex 13

Tél : 0140 45 94 02

Port : 06 64 36 73 44

www.jeunes.gouv.fr

www.associations.gouv.fr